

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La carte des diplômes s'est profondément transformée ces trente dernières années. Cela va à l'encontre des jugements d'immobilisme parfois portés sur l'enseignement technique. Les changements obéissent à différentes logiques, opposant les exigences d'homogénéité et de lisibilité affichées par l'Éducation nationale à celles, variées, des branches et des professions. Il en résulte de subtils compromis et des montages complexes illustrant l'importance de la construction sociale dans la mise en place des certifications professionnelles.

La liste des spécialités des diplômes nationaux est le cadre à partir duquel se construit l'offre de formation technologique et professionnelle. C'est sur la base des représentations que l'on se fait des diplômes et de leur évolution que se formulent les jugements sur l'adaptation de l'enseignement technique aux besoins de l'économie. Toute création de diplôme est le fruit d'un compromis entre l'État et les partenaires sociaux (Bouyx, 1997). La « carte » des spécialités se construit à partir des demandes des professionnels et des réponses de l'Éducation nationale. Cette dernière peut se substituer aux professions insuffisamment structurées pour instruire un dossier de création de diplôme et promouvoir ellemême des projets en fonction de ce qu'elle pressent de la demande des familles ou des équilibres qu'elle juge nécessaire entre filières.

On s'intéressera ici à la transformation de l'offre nationale de diplômes depuis 1969, année où les premiers candidats au brevet d'études professionnelles (BEP) achevaient leur cursus. Cette analyse mobilisera les données de la base Reflet. Elle se focalisera sur le nombre de diplômes et de spécialités proposés, considéré comme un révélateur de transformations structurelles, ceci ne préjugeant ni de l'évolution des effectifs d'élèves ou d'apprentis, ni du nombre de diplômés.

Du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme universitaire de technologie (DUT), il existait en 1969 douze diplômes se déclinant en 610 spécialités et options de formation. On est passé à treize diplômes et 744 spécialités en 1997.

Le niveau V (CAP et BEP), est toujours majoritaire : avec 328 spécialités, il représentait 54 % de l'offre en 1969 et 44 % en 1997 avec 327 spécialités. La part du niveau IV (niveau bac) reste constante (32 %) mais il passe de 194 à 237 spécialités. Cette évolution tient à la montée en puissance du baccalauréat technologique (BTn), à la

création du baccalauréat professionnel (bac pro) en 1985 et du brevet des métiers d'art (BMA) en 1992 ainsi qu'à la mise en place de certifications nationales spécifiques à certaines professions. Il faut ajouter que la transformation progressive du brevet de technicien (BT) en BTn ou en bac pro prévue par la loi de 1985 sur l'enseignement technologique et professionnel n'est pas achevée.

La croissance la plus forte est celle du niveau III (bac + 2) qui double le nombre de ses spécialités (88 à 180) et représente en 1997 près du quart des diplômes (24 % contre 14 % en 1969). Le brevet de technicien supérieur (BTS) profite largement de cette évolution. Par ailleurs, le diplôme des métiers d'art (DMA) est créé en 1987 et, comme au niveau IV, apparaissent diverses certifications spécifiques.

Au-delà de ce bilan global, une analyse détaillée des évolutions conduit à deux constats :

- l'augmentation du nombre de diplômes profite essentiellement aux services et à l'artisanat, les CAP jouant pour les services le rôle de professionnalisation qu'ils ont joué pour l'industrie;
- la composition de l'offre nationale de formation reflète la diversité des dynamiques professionnelles.

DE RÉFORMES EN RÉNOVATIONS : UNE OFFRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le nombre de spécialités a augmenté de 134 entre 1969 et 1997. Ce chiffre masque la diversité et la complexité de changements qui ne sont ni linéaires, ni réguliers : entre 1969 et 1997, cinq domaines de formations ont perdu 91 spécialités, alors que douze en gagnaient 203. Les commissions professionnelles consultatives (CPC), étudient entre cinquante et cent diplômes par an à des fins de création, de rénovation ou de suppression. Un important travail de toilettage a été accompli depuis quinze ans (Fourcade et al., 1992) mais le rythme des

changements varie selon les années, la création d'un nouveau diplôme entraînant toujours une recomposition des filières de formation. Ainsi, 41 spécialités ont été créées ou largement rénovées en 1985 tandis que 70 étaient abrogées. En 1987, apparaissent 89 spécialités nouvelles dont dix pour le bac pro, créé deux ans auparavant, et onze pour le DMA qui vient de naître. La même année, 112 spécialités sont abrogées ou rénovées, dont 67 pour le CAP et 23 pour le BEP. Aucun bouleversement structurel n'étant intervenu récemment, 1997 a connu un régime de croisière avec 40 créations et 58 suppressions de spécialités.

PETIT LEXIQUE

Les **diplômes** sont des titres officiels attestant d'un grade et d'un niveau de connaissances ou de qualification. Les **spécialités** précisent la cible de la formation préparant au diplôme. Dans ce texte, nous appelons **domaine** l'ensemble des spécialités relatives à un même type d'activités professionnelles.

NOMENCLATURES

La Nomenclature des spécialités de formation (NSF) de 1994, élaborée au sein du Conseil national de l'information statistique afin de coder l'ensemble des formations initiales et continues, procède à des regroupements qui masquent des évolutions importantes pour notre objet. Le groupe « Métallurgie », par exemple, rassemble les sidérurgistes, les fondeurs et les orfèvres. Nous avons donc adapté la codification des spécialités pour mieux rendre compte des évolutions. Nos critères de classement ont été la nature et le contexte des activités visées tels qu'ils apparaissent dans les référentiels des activités professionnelles, les programmes et règlements d'examens ou, plus simplement, les intitulés des diplômes.

Les domaines où le nombre de spécialités progresse concernent largement les activités artisanales et les services. Ces évolutions confirment le rôle des diplômes dans la construction de l'identité des professions et témoignent de l'émergence de nouvelles préoccupations sociales.

La croissance la plus spectaculaire est celle des diplômes des arts appliqués. Cette progression tient davantage à un renforcement de la collaboration entre les entreprises à caractère artisanal et l'Éducation nationale qu'à un élargissement de la sphère des activités artistiques. Le terme « artisan » renvoie à un type de production, à une identité professionnelle ou à un statut d'entreprise. Les intitulés du bac pro artisanat et métiers d'art ou des CAP arts et techniques du verre et de leurs options cultivent une ambiguïté qui peut conduire à considérer tout artisanat comme un artisanat d'art... Ce n'est évidemment pas le cas, même si l'on estime qu'un professionnel très qualifié est artiste en son métier. La montée des spécialités des arts appliqués atteste de la valeur de signal de compétence du diplôme, y compris lorsqu'il est obtenu après un cursus scolaire, dans des professions pour lesquelles le savoir-faire est aussi important que le savoir. Ce dernier point vaut également pour le Bâtiment et travaux publics (BTP), où le nombre de spécialités augmente de près de 50 % et où les entreprises artisanales sont nombreuses.

Le rôle du diplôme dans la construction et la consolidation de l'identité professionnelle est confirmé par l'apparition progressive des onze diplômes préparant aux métiers du spectacle. Pour ces professions au statut fragile, à l'affirmation identitaire s'ajoute probablement un besoin de reconnaissance de la technicité. On retrouve ce type de préoccupations dans les domaines social et paramédical où la création de certifications spécifiques est un signal de compétence adressé aux utilisateurs potentiels des services. Les diplômes créés en réponse à des exigences statutaires remplissent, quant à eux, des fonctions contradictoires de sélection et de professionnalisation. Le CAP petite enfance, par exemple, constitue une barrière diminuant les possibilités d'emploi de personnes non diplômées mais, préparé dans le cadre de la formation continue, il contribue à formaliser des savoirs acquis par l'expérience, comme l'on fait d'autres CAP lors des reconversions industrielles de la décennie précédente. On retrouve cette logique professionnalisation dans la montée des formations liées aux transports et à la gestion des stocks où certaines fonctions ont été longtemps occupées par du personnel embauché sans formation professionnelle.

Le nombre de spécialités s'accroît dans les services, marchands ou non. Les prestations concernées sont destinées soit aux particuliers (alimentation, hôtellerie et restauration, aide à la personne), soit à la collectivité (environnement, prévention des risques technologiques, sécurité publique, médiation sociale), soit aux entreprises auquel cas elles sont liées à de nouveaux modes d'organisation : comment dissocier transport, gestion des stocks et production en flux tendus ? Enfin, la modification de l'offre de formation en mécanique est, elle aussi, liée à des préoccupations de service puisque les spécialités liées à l'entretien de véhicules ou d'engins de transport et de chantiers sont deux fois plus nombreuses en 1997 qu'en 1969 (respectivement 22 et 10).

Les spécialités dites transversales parce que leur structure est susceptible de convenir à plusieurs branches professionnelles se développent. Elles répondent au souhait de l'Éducation nationale de construire des diplômes à cible professionnelle élargie afin d'accroître l'adaptabilité de leurs titulaires (Pair, 1995). Toutefois,

| DOMAINES OÙ LE NOMBRE DE SPÉCIALITÉS S'EST ACCRU | | | |
|--|-----------------------|---------|--|
| | Nombre de spécialités | | |
| Domaine | en 1969 | en 1997 | |
| Artisanat, métiers d'art | 25 | 91 | |
| Audiovisuel, spectacles | 80 | 26 | |
| Bâtiment, travaux publics | 57 | 85 | |
| Hygiène, sécurité, environnement | 01 | 20 | |
| Transports, gestion des stocks | 06 | 21 | |
| Mécanique | 56 | 70 | |
| Hôtellerie, restauration | 12 | 20 | |
| Alimentation | 80 | 20 | |
| Sanitaire et social | 14 | 22 | |
| Biologie, biochimie | 07 | 14 | |
| Spécialités transversales | 12 | 20 | |
| Source : Céreq. | | | |

les réactions de certaines branches en montrent aussi les limites. Les premières tentatives étaient fondées sur les similitudes entre outils de travail et ont entraîné, en 1984, la création du CAP de conducteur de machines automatisées de transformation. Cette approche perdure et un bac pro de pilotage de systèmes de production automatisée a été créé en 1995. Une autre manière d'aborder la transversalité est apparue il y a une dizaine d'années avec des associations fondées sur la parenté des produits ouvrés ou fabriqués. Deux notions illustrent cette approche : celle de matériaux souples (textile, habillement, cuir) et celle de mise en œuvre des matériaux (fonderie, céramique, plasturgie). Ces rapprochements ne sont pas toujours acceptés : certaines branches font de « leurs » diplômes des facteurs d'identité professionnelle et les entreprises ne disposent pas toujours des ressources leur permettant d'adapter les jeunes diplômés à leur type de production (Kirsch, 1997). La plasturgie a rapidement souhaité retrouver un bac pro spécifique et le textile vient de se rapprocher de la mise en œuvre des matériaux pour se distinguer clairement de l'habillement.

| LES DOMAINES OÙ LE NOMBRE DE SPÉCIALITÉS A DÉCRU | | |
|--|-----------------------|---------|
| | Nombre de spécialités | |
| Domaine | en 1969 | en 1997 |
| Industries graphiques | 35 | 14 |
| Textile | 50 | 27 |
| Cuir | 31 | 11 |
| Habillement | 33 | 21 |
| Métallurgie | 64 | 49 |
| Source : Céreq. | | |

Les spécialités où le nombre de diplômes diminue concernent des secteurs qui ont été ou sont en crise économique. Certains, comme la sidérurgie et le textile, se sont restructurés en engageant une réflexion sur leurs filières de formation car ils souhaitaient s'appuyer sur les diplômes pour requalifier leurs salariés. La rénovation des spécialités de l'habillement privilégie sa tradition artisanale, de même que celles du travail du cuir.

Les domaines où le nombre de spécialités est relativement stable se partagent de façon égale entre l'industrie et les services. L'ensemble électricité et électronique passe de 34 à 32 spécialités avec une progression des diplômes liés à l'installation et à la maintenance des équipements domestiques, personnels et de bureau d'une part, de l'électronique embarquée d'autre part. Ces spécialités se substituent à l'électricité traditionnelle et, comme dans d'autres domaines, au dessin industriel. Vient ensuite le travail du bois (27 spécialités) où les diplômes liés aux fabrications industrielles gagnent du terrain. Dans le tertiaire, les domaines comportant le plus de spécialités sont d'une part le commerce (25 en 1997) dont la composition évolue peu, d'autre part l'administration et la gestion (18 spécialités, soit 5 de moins qu'en 1969) : les formations d'employés voués à des jeux d'écritures désormais pris en charge par l'informatique disparaissent alors que les préparations à la gestion dans tous ses états se développent. L'informatique connaît le même type

d'évolution : les mutations technologiques ont entraîné la disparition du niveau V et le développement des BTS et DUT préparant à l'administration des réseaux.

LA DIVERSITÉ DES DIPLÔMES REFLÈTE LA DIVERSITÉ DES PROFESSIONS

Quatre nouveaux diplômes ont été créés de 1964 à 1966 : le BT, le bac de technicien (qui ne prendra la dénomination de bac technologique qu'en 1986), le DUT et le BEP. Quatre secteurs seulement ont utilisé tous les nouveaux diplômes dès leur création : le BTP, l'électricité, l'électronique, la mécanique. La manière dont les professions recourent à la palette des diplômes apparaît comme un indicateur de leur dynamique ou de leurs tensions, elle reflète à la fois leur diversité et leur rapport à la formation professionnelle.

Structure de l'offre et dynamique des branches

En 1969, alors que le BTS a dix ans, le niveau III est absent des secteurs où la tradition artisanale est importante et en concurrence avec de nouvelles formes de production des biens et des services. C'est le cas du travail du bois, tiraillé à l'époque entre industrie et artisanat, de l'hôtellerie et de la restauration où les représentants des établissements traditionnels, majoritaires en CPC, ont longtemps rechigné à prendre en compte les besoins des chaînes hôtelières et de la restauration collective. Le niveau III est également absent, en 1969, de secteurs qui vivront des crises persistantes comme l'habillement où, en outre, production industrielle et artisanat s'opposent. Le niveau III progressera peu par la suite dans ces professions qui en revanche utilisent tous les diplômes

professions qui, en revanche, utilisent tous les diplômes de niveau IV. Le maintien de la position du CAP et du brevet professionnel (BP) dans la restauration et le travail du bois témoigne de la vitalité du mode de transmission des savoirs par la pratique dans ces secteurs alors que l'habillement, face au déclin inéluctable de son industrie, modernise sa filière de formation en s'appuyant sur ses activités artisanales les plus prestigieuses.

La dynamique est différente dans deux autres domaines où le niveau III était absent en 1969 : le transport et les matériaux. La configuration des diplômes liés à l'exploitation des matériaux sera bouleversée entre 1969, où la moitié des spécialités concernaient encore le travail de la mine, et 1997 : d'une structure dominée par les CAP au point que les BEP créés dans ce domaine ont disparu, on bascule à la fin des années soixante-dix vers les niveaux III et IV en privilégiant des cursus théoriques (DUT et BTn de Science ou Génie des matériaux par exemple). Le recours intensif à la formation professionnelle sera plus tardif dans le transport mais la branche saura jouer sur l'ensemble des diplômes disponibles pour diversifier ses filières de formation.

Le niveau IV à la croisée des filières

L'accroissement du nombre de diplômes de niveau IV tient en grande partie à sa double fonction de palier vers le niveau III et d'objectif à atteindre à partir du niveau V. Bien que l'Éducation nationale et les professionnels

s'efforcent de construire dans tous les domaines des filières englobant les trois niveaux, les parcours de formation sont bien différenciés. L'analyse des cibles professionnelles des diplômes montre que la diversité des titres répond à une diversité de la demande. Chaque diplôme a ses utilisateurs privilégiés et s'inscrit dans des filières déterminées : les territoires des bacs technologique et professionnel ne sont jamais identiques, le bac pro et le BT ne peuvent en principe occuper des espaces semblables puisque l'un doit progressivement remplacer l'autre. En revanche, le bac pro et le BP voisinent plus fréquemment dans des domaines où les modes d'accès à la certification sont diversifiés et conjuguent voie scolaire et apprentissage (BTP, fonderie, plasturgie, restauration, alimentation notamment). Cette cohabitation maintient deux filières d'accès au niveau IV : l'une constituée du BEP et du bac pro, l'autre du CAP et du BP. Bien que les choses évoluent du fait de la transformation de l'apprentissage (Perot et Simon-Zarca, 1998), la filière BEP-bac pro tend à devenir systématique et se prépare plutôt au lycée alors que l'apprentissage et la formation continue dominent pour le CAP et le BP. Plus concrets, ces derniers offrent un accès plus facile à la certification aux salariés expérimentés qui doivent accroître leur niveau de formation pour évoluer avec leur emploi. Soulignons que la filière CAP-BP n'est pas réservée aux secteurs traditionnels. Elle est majoritaire dans des domaines investis très récemment par l'enseignement technique : l'environnement, la sécurité des personnes et la médiation sociale, comme le montrent les CAP logistique nucléaire et agent de prévention et de sécurité et les BP de même nom qui leur font suite.

Dans un contexte où le niveau bac semblait s'imposer sur le marché du travail, un consensus pour créer des diplômes de niveau IV s'est établi entre les professionnels et l'Éducation nationale. Alors que cette dernière espérait probablement une domination rapide du bac pro, on assiste à la résistance des brevets existants (BP et BT), à la création du BMA et de diplômes spécifiques à différentes professions. Tout se passe comme si certains secteurs cherchaient à préserver leur identité par la mise en place de leurs propres certifications. Il se peut également que l'attachement à des « diplômes » ou à des « brevets » soit lié à la volonté de conserver au niveau IV des formations plus spécialisées et plus concrètes que les baccalauréats. Le bac pro étant bien perçu, on ne peut parler de résistance à son égard.

On serait plutôt en face d'une difficulté à s'impliquer dans un mode de formation qui demande un engagement des employeurs en faveur de l'alternance sous statut scolaire. Les secteurs où le BT reste encore très présent (bâtiment, fonderie, tourisme, arts appliqués) comptent

beaucoup de petites entreprises qui ne disposent pas toujours de la capacité d'encadrement exigée par l'accueil de futurs bacheliers.

Les évolutions qui viennent d'être décrites montrent la complexité, mais aussi la fragilité, d'un système qui intègre des choix de politique éducative, des impératifs de gestion et de lisibilité plaidant en faveur de la diminution du nombre de diplômes mais qui tient également compte de la diversité des professions et de leurs besoins qui induisent un mouvement inverse. Dans la mesure où les transformations doivent toujours être négociées, toute rigidité de l'une des parties pourrait entraîner un blocage. Cela se produit rarement. Malgré son caractère très administré, l'enseignement technique fait preuve d'une plasticité qu'on oublie souvent de lui reconnaître.

Édith Kirsch

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- L'enseignement technologique et professionnel, Bouyx B., 1997, La Documentation française.
- « Diplôme transversal, diplôme pour quelles entreprises? », Kirsch E., in Möbus M. et Verdier E. (édit.), Les diplômes professionnels en France et en Allemagne. Conception et jeux d'acteurs, 1997, L'Harmattan.
- « La négociation des diplômes technologiques : les commissions professionnelles consultatives », Fourcade B., Ourliac G., Ourtau M., Formation Emploi, n° 39, 1992.
- « L'évolution de l'enseignement technique entre 1980 et 1993 », Pair C., Savoir n° 7, 1995.
- « Apprentissage. De nouveaux parcours de formation », Perot Y. et Simon-Zarca G., Bref, n° 139, 1998.

LA BASE DE DONNÉES REFLET RÉFÉRENTIELS ET FLUX DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La base de données Reflet contient une information qualitative et quantitative sur plus de 2 000 spécialités, du niveau V au niveau III.

Les informations qualitatives: outre l'archivage des textes, les principales étapes de la vie des diplômes (création, transformations, abrogation...) sont enregistrées dans un fichier informatique. L'originalité de Reflet est son caractère historique: les formations abrogées sont gardées en mémoire. Cela permet d'établir les liens entre spécialités lorsque celles-ci changent d'identité au moment de leur rénovation et se révèle indispensable pour assurer la continuité des séries statistiques. Les informations quantitatives concernent les effectifs de lycéens et d'apprentis inscrits en dernière année de chaque spécialité et les résultats aux examens. Ces données sont communiquées au Céreq par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (sous-direction des études statistiques de la Direction de la programmation et du développement).

Reflet peut être consulté sur Internet à partir du serveur du Céreq (http://www.cereq.fr, icône « Base de données Reflet »)

ISSN 0758 1858



Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source Dépôt légal n° 49-459.

Administration: Céreq, 10, place de la Joliette, 13474 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax: 04 91 13 28 80. http://www.cereq.fr

Direction de la publication : Vincent Merle. Rédaction : Isabelle Bonal, Christian Campo. Commission paritaire n° 1063 ADEP..